

Cour Pénale Internationale

International Criminal Court

10 avril 2012 #123



Situation en République démocratique du Congo

Dans cette situation, les quatre affaires suivantes sont en cours d'examen par les chambres concernées : Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo, Le Procureur c. Bosco Ntaganda, Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui, et Le Procureur c. Callixte Mbarushimana. Thomas Lubanga Dyilo, Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui sont actuellement détenus par la Cour. Le suspect Bosco Ntaganda demeure en fuite. Dans l'affaire Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo, le procès s'est ouvert le 26 janvier 2009. La Chambre de première instance I a déclaré M. Lubanga coupable le 14 mars 2012, et tiendra, ultérieurement, une audience pour prononcer la peine. Le procès dans l'affaire Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui s'est ouvert le 24 novembre 2009. Le 16 décembre 2011, la Chambre préliminaire I a refusé de confirmer les charges à l'encontre de M. Mbarushimana. Il a été remis en liberté le 23 décembre 2011.

Décisions adoptées entre le 2 et le 9 avril 2012

Affaire Lubanga Dyilo

Decision on the OPCV's request to participate in the reparations proceedings

Rendue par la Chambre de première instance I, le 5 avril 2012

Affaire Mbarushimana

Decision on the "Requete tendant à obtenir autorisation de participer à la procédure d'appel contre la 'Décision relative à la confirmation des charges '(ICC-01/04-01/10-465-Conf-tFRA)"

Rendue par la Chambre d'appel, le 2 avril 2012

Situation en Libye

Le 26 février 2011, le Conseil de sécurité des Nations Unies a décidé, à l'unanimité de ses membres, de saisir le Procureur de la CPI de la situation dont la Jamahiriya arabe libyenne est le théâtre depuis le 15 février 2011. Le 3 mars 2011, le Procureur de la CPI a annoncé l'ouverture d'une enquête dans la situation en Libye. Cette situation est assignée par la Présidence de la Cour à la Chambre préliminaire I. Le 27 juin 2011, la Chambre préliminaire I a délivré trois mandats d'arrêt à l'encontre de Muammar Mohammed Abu Minyar Gaddafi, Saif Al-Islam Gaddafi et Abdullah Al-Senussi pour des crimes contre l'humanité (meurtre et persécution) qui auraient été commis en Libye du 15 jusqu'au 28 février 2011 au moins, à travers l'appareil d'Etat libyen et les forces de sécurité. Le 22 novembre 2011, la Chambre préliminaire I a ordonné la clôture de l'affaire à l'encontre de Muammar Gaddafi suite à la mort du suspect.

Décisions adoptées entre le 2 et le 9 avril 2012

Affaire Gaddafi et Al-Senussi

Decision on Reclassification of Documents

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 4 avril 2012

Decision Regarding the Second Request by the Government of Libya for Postponement of the Surrender of Saif Al-Islam Gaddafi

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 4 avril 2012

Situation en Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire, qui n'est pas partie au Statut de Rome, avait, le 18 avril 2003, déclaré accepter la compétence de la Cour. La présidence de la République de Côte d'Ivoire a récemment confirmé cette acceptation, les 14 décembre 2010 et 3 mai 2011. Le 3 octobre 2011, la Chambre préliminaire a autorisé le Procureur à ouvrir une enquête sur la situation en Côte d'Ivoire pour les crimes qui auraient été commis depuis le 28 novembre 2010. L'audience sur la confirmation des charges dans l'affaire *Le Procureur c. Laurent Gbagbo*, la seule affaire actuellement en cours d'examen dans le cadre de cette situation, doit s'ouvrir le 18 juin 2012.

Décisions adoptées entre le 2 et le 9 avril 2012

Affaire Gbagbo

Decision on the "Prosecution's urgent request pursuant to Regulation 35 for variation of time limit to submit a request for redactions and Notice of information regarding the coming disclosure"

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 3 avril 2012

Second decision on issues related to the victims' application process

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 5 avril 2012

Liens utiles

Les **procédures** se déroulant dans la salle d'audience peuvent être suivies sur le site internet de la CPI : **www.icc-cpi.int** Vous pouvez également consulter le **calendrier des audiences**

Des résumés audiovisuels sont disponibles sur notre chaîne YouTube | Vous pouvez également suivre les activités de la Cour sur Twitter

Evénements

Delegation from the International Conference on the Great Lakes Region visits the ICC

On 5 April 2012, the ICC was pleased to host an information visit by a 24-strong delegation of the International Conference on the Great Lakes Region (ICGLR), consisting of representatives from all 12 member states of the ICGLR. The group received briefings on the ICC's mandate and activities and engaged in discussions with the First Vice-President of the Court, Judge Sanji Mmasenono Monageng as well as representatives of the other organs of the Court. In her remarks to the group, Vice-President Monageng expressed her appreciation of the ICGRL's role and noted the similarities between the goals of the ICC and the ICGLR, both of which are aimed at promoting peace and security. Of the 12 member states of the ICGRL, 8 are States Parties to the Rome Statute.

Le Président de la CPI rencontre le Ministre des Affaires étrangères de l'Ukraine

Le 4 avril 2012, le Président de la Cour pénale internationale (CPI), le juge Sang-Hyun Song a rencontré le Ministre des Affaires étrangères de l'Ukraine, S.E. M. Kostyantyn Gryshchenko, au siège de la Cour à La Haye (Pays-Bas).

Accueillant M. Gryshchenko à la Cour, le Président de la CPI a informé le Ministre des Affaires étrangères du travail actuel de la CPI et a déclaré : « Je suis pleinement conscient des étapes importantes franchies par l'Ukraine en rapport avec la CPI, notamment la signature du Statut de Rome en 2000 et la ratification de l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour pénale internationale en 2007. L'Ukraine est à ce jour le seul État non partie au Statut de Rome à avoir pris ces initiatives et ce serait un grand plaisir que de voir l'Ukraine s'engager prochainement dans la voie de la ratification du Statut de Rome ».



Le Ministre des Affaires étrangères de l'Ukraine, S.E. M. Kostyantyn Gryshchenko, et le Président de la CPI, le juge Sang-Hyun Song, au siège de la Cour à La Haye © ICC-CPI

M. Gryshchenko a salué au nom de son pays la mission importante de la CPI et a annoncé au Président Song l'intention de l'Ukraine d'adhérer au Statut de Rome une fois les conditions juridiques préalables réunies dans le cadre de la révision prochaine de la constitution du pays. « D'ici là, l'Ukraine continuera d'apporter un appui sans réserve aux actions de la CPI et de suivre de près le travail de la Cour », a-t-il déclaré.

La Cour pénale internationale, régie par le Statut de Rome, est la première cour pénale internationale permanente créée par traité pour contribuer à mettre fin à l'impunité des auteurs des crimes les plus graves qui touchent la communauté internationale : les crimes de guerre, crimes contre l'humanité, génocide et le crime d'agression. La CPI est une organisation internationale indépendante, qui n'appartient pas au système des Nations unies.

Le Guatemala devient le 121e Etat partie au traité régissant la CPI, le Statut de Rome

Le 2 avril 2012, l'Organisation des Nations Unies a reçu du le Gouvernement de la République du Guatemala son instrument d'adhésion au Statut de Rome, traité régissant la Cour pénale internationale (CPI). Le Statut entrera en vigueur pour ce pays le 1 juillet 2012, ce qui portera à 121 le nombre total des États parties.

La CPI a salué l'adhésion du Guatemala au Statut de Rome. Le Président de la CPI, M. Sang-Hyun Song, s'est exprimé en ces termes : « Je suis ravi de constater que l'intention d'intégrer la CPI, exprimée par le Guatemala lors de la Conférence de révision qui s'est tenue en 2010 et de la dernière Assemblée des États parties, est devenue réalité. À la suite de cette démarche historique entreprise par le Guatemala, seuls deux pays d'Amérique centrale — El Salvador et le Nicaragua — n'ont pas encore rejoint le système instauré par le Statut de Rome, et j'espère qu'ils envisagent activement eux aussi d'adhérer au des Nations Unies, à New York, le 2 avril 2012 © UN/Win Khine traité dans un avenir proche ».



Le Guatemala dépose son instrument d'adhésion au Statut de Rome de la CPI au siège de l'Organisation

La présidente de l'Assemblée des États parties, Mme Tiina Intelmann, a déclaré que « l'adhésion du Guatemala témoigne de la volonté et de la ferme détermination de son peuple et de ses dirigeants de renforcer l'état de droit et de contribuer aux efforts internationaux visant à mettre fin à l'impunité s'agissant des crimes les plus graves ».

Déclaration du Président de l'Assemblée sur l'adhésion du Guatemala Français | English | Español

Le Président de la CPI rencontre le Procureur général du Royaume-Uni

Le 2 avril 2012, le Président de la Cour pénale internationale (CPI), M. le juge Sang Hyun Song, a rencontré le Procureur général du Royaume-Uni, M. Dominic Grieve, au siège de la Cour à la Haye pour s'entretenir des travaux actuels de la Cour et des prespectives de coopération entre la CPI et le Royaume-Uni.

Le Président de la CPI a déclaré : « C'est avec grand plaisir que j'accueille le Procureur général du Royaume-Uni à la CPI. Le Royaume-Uni compte depuis le début parmi les plus solides soutiens de la Cour. Il a intégré les obligations prévues par le Statut de Rome dans sa législation nationale en 2001, coopère de manière étroite avec la Cour et il est un généreux contributeur volontaire à nos fonds d'affectation spéciale. Je suis ravi d'avoir la possibilité d'évoquer les travaux actuels de la Cour et de renforcer davantage notre collaboration avec les autorités du Royaume-Uni ».



Le Procureur général du Royaume-Uni, Dominic Grieve, rencontre le Président de la Cour pénale internationale, M. le juge Sang-Hyun Song © ICC-CPI

Le Procureur général Dominic Grieve a quant à lui déclaré : « C'est un plaisir de féliciter le Président Song pour sa réélection et de réaffirmer l'engagement du Royaume-Uni en faveur de l'action précieuse et nécessaire de la Cour pénale internationale. La CPI a franchi une étape importante en rendant son premier verdict et le Royaume-Uni se réjouit de poursuivre son étroite coopération avec la Cour et de continuer à lui apporter son appui alors que celleci continue à se développer ».

À l'issue de la rencontre, le Président de la CPI a exprimé sa gratitude au Royaume Uni pour son engagement de longue date envers la primauté du droit international et pour son soutien continu à la CPI.

La Présidente de l'Assemblée en visite à Genève

عربي | Español

Du 29 au 31 mars 2012, lors de sa visite à Genève, Madame l'Ambassadeur Tiina Intelmann, Présidente de l'Assemblée des États Parties (« l'Assemblée »), a participé à un colloque intitulé « Rassembler la défense », commémorant le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et de la fondation du Barreau pénal international. Par ses déclarations, elle a souligné l'importance que les États Parties accordent à la représentation adéquate des accusés et des victimes devant la Cour. La Présidente Intelmann a également présenté la décision récente des Etats Parties au sujet de la révision du système d'aide judiciaire.

La Présidente Intelmann a également rencontré des représentants d'États Parties et de la société civile à



l'Office des Nations Unies à Genève, pour parler d'activités communes des États Parties visant à promouvoir la complémentarité et la mise en œuvre efficace du Statut de Rome, et de l'utilisation judicieuse du prochain second cycle de l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme. Rappelant que les États Parties avaient déjà recommandé l'adhésion au Statut de Rome lors du premier cycle de l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme, la Présidente a demandé aux États Parties de coordonner plus étroitement leurs efforts durant le second cycle pour parvenir à de meilleurs résultats.

Lors d'une conférence au Club suisse de la presse à Genève, la Présidente Intelmann a donné des informations sur les derniers évènements d'actualité à la Cour, dont le premier jugement rendu dans l'affaire Lubanga et la phase successive des réparations. Elle a également évoqué le Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes, et a lancé un appel en faveur de l'augmentation des contributions tant de la part des États que de particuliers. La Présidente Intelmann a fait mention des défis que l'Assemblée des États Parties avait à surmonter dix ans après l'entrée en vigueur du Statut de Rome et des efforts à fournir pour atteindre l'universalité et assurer la coopération efficace des États Parties avec la Cour.

En outre, la Présidente Intelmann a salué les deux premières ratifications parlementaires des amendements au Statut de Rome relatifs au crime d'agression, adoptés en 2010 dans le cadre de la Conférence de révision, et a encouragé d'autres États Parties à les ratifier.

Par ailleurs, la Présidente Intelmann s'est également réunie avec des diplomates et des membres de la société civile.

Vidéo: http://tinyurl.com/PASP12-Geneva Site internet: http://www.icb2012.ch

Calendrier

AVRIL 2012						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
9	10	11	12	13	14	15
Vacances judiciaires ¹						
16	17	18	Délégation de la Haute Cour de Justice du Tchad en visite à la CPI	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
18 ^{ème} session du Comité du budget et des finances						
	Délégation de la Cour suprême de Lettonie en visite à la CPI			Tenue du concours de procès fictif de la CPI (en langue anglaise)		
30						
MAI 2012						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
	1	2	3	4	5	6
		Participation de la juge Anita Ušacka à la 11e Conférence biennale internationale intitulée "Keeping Safe, Keeping Well" (« Rester en sécurité »), organisée par l'Association internationale des femmes juges (AIFJ), à Londres (Royaume-Uni).²				
7	8	9	10	11	12	13

À partir du 15 mai 2012 : Déclarations de clôture dans l'affaire à l'encontre de Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui 29 mai - 1 juin : La CPI accueille la des table ronde des ONG À partir du 18 juin 2012 : Audience de confirmation des charges dans l'affaire à l'encontre de Laurent Gbagbo

Le calendrier est susceptible de changements de dernière minute.

^{1.} Veuillez noter qu'il n'y aura pas d'audience durant les vacances judiciaires de la Cour du jeudi 5 avril 2012 (17h30) au lundi 16 avril 2012 (9h00).

^{2.} Frais de déplacement financés par Mme la juge.